



Andernos les Bains

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur CONFOULAN

LES TARIFS 2012 -Présentation Générale-

Monsieur Albert BERTHELET, conseiller municipal, expose :

« Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, nous poursuivons plusieurs objectifs :

- limiter l'augmentation de l'imposition locale qui vaut à notre commune et ses contribuables d'être les moins imposés des dix villes du Bassin d'Arcachon,
- offrir des équipements et des services publics communaux de proximité et quotidiens très nombreux et de qualité, avec cependant un tarif très étudié qui les rend accessibles à tous,
- enfin, dans une conjoncture économique très délicate, mise en œuvre de maintes actions sociales pour suppléer efficacement les précarités qui se manifestent.

Cependant, il faut garder à l'esprit le coût que représente pour la collectivité l'organisation de ces services publics communaux toujours appréciés, qui permettent à Andernos les Bains de rester ville d'avance. »

L'assemblée est informée des contraintes et des paramètres qui ont servi à l'établissement des tarifs 2012.

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

Ph. PÉRUSAT

